

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « FETE DE LA MUSIQUE »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Grande Rue.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur tout le parking Place des Langoustines est interdit à compter du vendredi 20 juin 2025 à 14h00 afin d'effectuer la mise en place des chapiteaux et scène pour la Fête de la musique.

La circulation et le stationnement sont interdits le samedi 21 juin 2025 à compter de 15h00.

De l'intersection :

Grande Rue et la rue de la mairie
Grande Rue et la rue de Pen-Er -Zal
Grande rue et la rue de Verdun.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 05 juin 2025

LOCMIQUELIC, le 15 mai 2025
Monsieur le Maire,
Eric PATUREL

